



CONTRAT Saison 19 « KIWIS »
DE FEVRIER 2019 à MARS 2019

Le présent contrat est passé pour une livraison de **KIWIS** issus de **l'Agriculture Biologique**

Entre **J. BENHIDA** demeurant à Eygalières 13
et l'adhérent de l'Amap « Le Jardin d'Epicure ».

Nom Prénom :

N° de portable :

MODALITES D'ENGAGEMENT :

Le prix unitaire du colis de 2 kg de kiwis est fixé à 6 euros.
Les dates de livraison peuvent varier suivant les aléas de production.

DATES	MER 27/02 VEN 01/03	MER 27/03 VEN 29/03		TOTAL
Colis de 2 kg de Kiwis				
CHEQUE BANQUE		N° :	MONTANT :	
(Paiement en deux chèques maximum)		N° :	MONTANT :	

En cas de difficultés, les livraisons pourront être décalées à la semaine suivante.

L'Amapien accepte les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type de production et sera solidaire du producteur en cas de problème.

Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'Amapien est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.

Les commandes non récupérées sont perdues.

Les chèques libellés à l'ordre de J. BENHIDA seront confiés au référent de L'AMAP « Le Jardin d'Epicure ».

Fait à Istres le

Le Producteur

L'Amapien